



Derwent Inktense Paint Pan Set

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

19-02-2020

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Derwent Inktense Paint Pan Set.
Code du produit.	2302636 (Inktense Paint Pan Set of 12 Palette #01), 2305789 (Inktense Paint Pan Set of 12 Palette #02), 2305545 (Inktense Paint Pan Set of 24), 2305546 (Inktense Paint Pan Sherbet Lemon), 2302623 (Inktense Paint Pan Sun Yellow), 2302624 (Inktense Paint Pan Mango), 2305776 (Inktense Paint Pan Bright Orange), 2305775 (Inktense Paint Pan Cherry), 2302625 (Inktense Paint Pan Poppy Red), 2305549 (Inktense Paint Pan Fuchsia), 2302626 (Inktense Paint Pan Dark Plum), 2305777 (Inktense Paint Pan Plum), 2305550 (Inktense Paint Pan Navy Blue), 2302627 (Inktense Paint Pan Mid Ultramarine), 2302629 (Inktense Paint Pan Bright Blue), 2305552 (Inktense Paint Pan Turquoise), 2302631 (Inktense Paint Pan Teal Green), 2302630 (Inktense Paint Pan Racing Green), 2305553 (Inktense Paint Pan Ionian Green), 2305778 (Inktense Paint Pan Hookers Green), 2302632 (Inktense Paint Pan Kiwi), 2302633 (Inktense Paint Pan Burnt Yellow Ochre), 2305555 (Inktense Paint Pan Red Oxide), 2302634 (Inktense Paint Pan Natural Brown), 2305779 (Inktense Paint Pan Paynes Grey), 2302635 (Inktense Paint Pan Ink Black), 2305557 (Inktense Paint Pan Antique White)

N° CAS Non applicable.

N° CE Non applicable.

No. D'Enregistrement d'REACH Pas connu.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Peindre des casseroles à usage créatif et artistique.
Utilisations Déconseillées	Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Identification de la société
Acco UK Ltd.
Oxford House, Oxford Road,
Aylesbury, Bucks,
HP21 8SZ.

Téléphone: +44 (0) 844 209 8360

Fax +44 (0) 845 603 1731

Email informationeurope@acco.com
 Site web www.acco.co.uk
 Heures de bureau 09:00 - 17:00
1.4 Numéro d'appel d'urgence
 Entreprise +44 (0) 844 209 8360 (09:00 - 17:00)

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 Désignation Commerciale Derwent Inktense Paint Pan Set.
 Pictogramme(s) de Danger Aucun.
 Mention(s) d'Avertissement Aucun.
 Mention(s) de Danger Aucun.
 Mention(s) de mise en garde Aucun.

2.3 Autres dangers

En cours d'utilisation, les colorants peuvent provoquer une réaction allergique cutanée.

2.4 Autres informations

Aucun.

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Articles pour impression et écriture: Derwent Inktense Paint Pan Set.

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Talc	14807-96-6	238-877-9 01-2120140278-58-XXXX	<60	Non classé	
Quartz	14808-60-7	238-878-4	<1	Non classé	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	<0.15	Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400	GHS05 GHS07 GHS09
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4	220-239-6	<0.15	Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H311 Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H335 Aquatic Acute 1 H400	GHS05 GHS06 GHS07 GHS09

Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5 01-2119457892-27-XXXX	<0.15	Skin Corr. 1A H314	GHS05
Les pigments:					
Noir de Carbone	1333-86-4	215-609-9	1-20	Non classé	
Phtalocyanine de cuivre Polychloro	1328-53-6	215-524-7	0.5-20	Non classé	
Trioxyde de difer	1309-37-1	215-168-2	<20	Non classé	
29H,31H-phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	147-14-8	205-685-1	<20	Non classé	

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.
Contact avec les yeux	En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandation particulière.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Comme approprié pour combattre un feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés	Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer par chauffage

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser dans des espaces réduits. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage Ambiante.

Temps limite de stockage Indéfini.

Matières incompatibles Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peindre des casseroles à usage créatif et artistique.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Remarque
Quartz	14808-60-7		0.1			a
Quartz	14808-60-7	0	0.1	0	0	CM, (7.1)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2		2			
Noir de Carbone	1333-86-4		3.5			
Trioxyde de difer	1309-37-1	0	5	0	0	

Source Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

Remarque Remarques

a pour la fraction alvéolaire

CM Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents cancérogènes ou mutagènes.

(7.1) Fraction respirable.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Non requis normalement.



Protection de la peau Non requis normalement. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.

Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Couleur : Variante
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
taux d'Évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Masse volumique (g/ml)	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de Décomposition (°C)	Non disponible.
Viscosité Cinématique	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales.

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Rien de connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce matériau est peu susceptible de présenter un risque important dans des conditions d'utilisation et de manipulation normales.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritation peu probable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritante.
Données sur la sensibilisation de la peau	En cours d'utilisation, les colorants peuvent provoquer une réaction allergique cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Pas de preuves d'effets de reproduction.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non attribué.
Danger par aspiration	Non classé.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Le produit n'est pas susceptible d'être persistant dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est essentiellement insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Non indiqué

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Noir de Carbone (1333-86-4)

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1, 7

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger
GHS05: SGH: corrosif
GHS06: SGH: Tête de mort sur deux tibias
GHS07: SGH: point d'exclamation
GHS09: SGH: poisson et arbre

Classification des dangers
Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
STOT SE 3_H335 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Mention(s) de Danger
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact avec la peau.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
CE : Communauté Européenne
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Acco UK Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Acco UK Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.